



# Mémo PCO Famille

- ✓ Parents d'un enfant de moins de 7 ans.

**Vous avez repéré un développement inhabituel chez votre enfant...un retard. Vous êtes inquiets...Vous consultez :**

- **Votre pédiatre, votre généraliste, ou**
- **Le médecin de crèche, de PMI ou le médecin scolaire.**

Votre médecin a complété avec vous la grille de repérage, il vous a accompagné dans vos questionnements et objectivé les retards avec vous.

Votre médecin a fait parvenir la grille et les éléments complémentaires à la PCO. Le médecin de la PCO a validé l'entrée dans le **parcours bilan et diagnostic**.



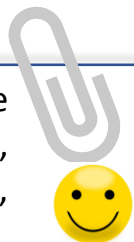
La PCO propose un **parcours diagnostic** pour votre enfant et vous fournit, ainsi qu'à votre médecin, les coordonnées des professionnels et structures pouvant participer au parcours de votre enfant. **Vous n'aurez aucun frais auprès de ces professionnels.** Vous devez prendre contact avec ces professionnels et fixer les rendez-vous.



**LA PCO va permettre un accès aux soins et faciliter le diagnostic de votre enfant. Le parcours dure 1 an, les consultations sont sans frais. La PCO peut, à tout moment, vous soutenir dans vos démarches.**



**C'est vous qui choisissez** le médecin qui coordonnera le parcours de votre enfant. Cela peut être votre généraliste, votre médecin, le médecin du CAMSP, du CMP, du CMPP et si, vous le souhaitez, le médecin de la PCO. Dites nous !



**Vous voulez des informations,  
nous rencontrer:**

**[pco@fondation-ove.fr](mailto:pco@fondation-ove.fr)**

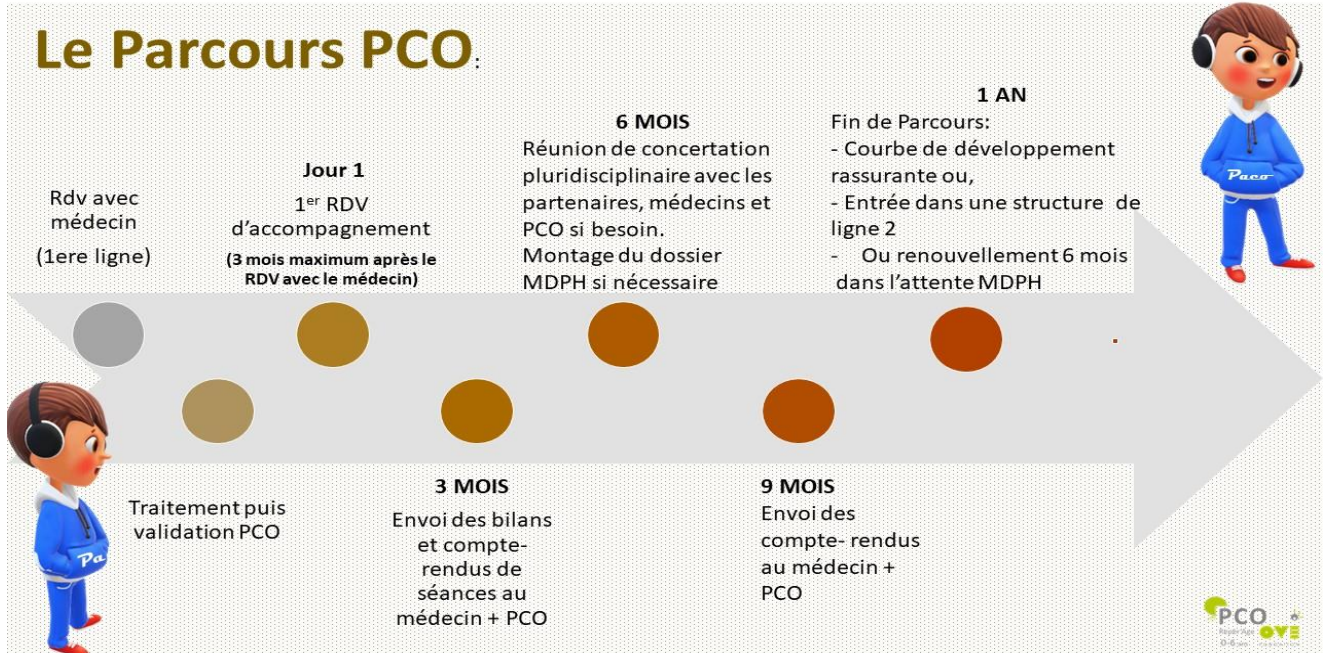
**04 78 73 11 54**





# Mémo PCO Famille

## Le Parcours PCO :



Les professionnels qui accompagnent votre enfant envoient tous les 3 mois un compte rendu de leurs séances au médecin de votre enfant et à la PCO. La PCO est **une ressource** pour les médecins mais aussi pour les professionnels médicaux et paramédicaux inclus dans le parcours.

**Vous pouvez faire appel à nous pour vous aider !**

**6** mois

A 6 mois d'accompagnement, le médecin coordinateur organise une coordination pluridisciplinaire. Le médecin vous expliquera ce qu'il faut faire (dossier MDPH, bilans complémentaires...) N'hésitez pas à demander au médecin !



**IMPORTANT**

Si vous ratez les rendez-vous sans raisons, le parcours ne pourra pas continuer. La PCO ne règlera plus les professionnels.